



COMMUNIQUE

Suite à l'annulation, par le Préfet de Dakar, du concert "SHOW OF THE YEAR", de l'artiste Nitt Doff, de son vrai nom Mor Talla Gueye, ce dernier a fait une sortie sur les réseaux sociaux pour pointer, entre autres, la responsabilité du Ministre de la Culture et du Patrimoine historique dans cette mesure administrative. Il a, en outre, dans ses allégations, soutenu ne pas être intéressé par un soutien des pouvoirs publics, entretenant, ainsi, à dessein, une confusion pour susciter l'indignation et la clameur publiques.

Face à de telles déclarations, le Ministre de la Culture et du Patrimoine historique voudrait apporter, à l'attention de l'opinion, les précisions suivantes.

D'abord, l'autorisation et l'interdiction des manifestations publiques ne relèvent pas des prérogatives du Ministre en charge de la Culture. Dans ce sens, il voudrait juste rappeler que les mesures ayant trait à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens sont exercées, en toute responsabilité, par les autorités étatiques habilitées et soutient, ainsi, sans réserve, la décision de l'autorité préfectorale.

Ensuite, relativement au soutien des pouvoirs publics, il convient de préciser que, contrairement aux allégations de Nitt Doff, l'événement « SHOW OF THE YEAR » a été bénéficiaire du Fonds de Développement des Cultures Urbaines (FDCU).

En effet, à travers la structure Shaheim Chamber, l'évènement a reçu, en 2020, une subvention de trois millions (3.000.000) FCFA payée, totalement en deux tranches, en 2021 de trois millions cinq cent mille (3.500.000) FCFA payés également en deux tranches et cette année, au terme du processus de sélection de l'appel à projets, il lui a été accordé cinq millions (5 000 000) de francs CFA non encore décaissés, la procédure étant en cours.

Pour finir, le Ministre voudrait rappeler que les événements culturels se déroulant dans la sphère publique, nonobstant l'intérêt et le soutien qu'ils pourraient recevoir du département, ne sauraient s'affranchir des mesures de police administrative, notamment celles liées aux manifestations publiques.

